

Cote du document: EB 2011/103/R.36
Point de l'ordre du jour: 13
Date: 19 août 2011
Distribution: Publique
Original: Anglais

F



Ouvrer pour que les
populations rurales pauvres
se libèrent de la pauvreté

Projet d'ordre du jour provisoire de la trente-cinquième session du Conseil des gouverneurs

Note pour les représentants au Conseil d'administration

Responsables:

Questions techniques:

Paolo Ciocca
Secrétaire du FIDA
téléphone: +39 06 5459 2254
courriel: p.ciocca@ifad.org

Transmission des documents:

Deirdre McGrenra
Fonctionnaire responsable des
organes directeurs
téléphone: +39 06 5459 2374
courriel: gb_office@ifad.org

Conseil d'administration — Cent troisième session
Rome, 14-15 septembre 2011

Pour: **Approbation**

Recommandation d'approbation

1. En vertu de l'article 6 du Règlement intérieur du Conseil des gouverneurs, le Président établit, avec l'approbation du Conseil d'administration, un ordre du jour provisoire pour chaque session du Conseil des gouverneurs. En conséquence, le Conseil d'administration est invité à examiner et à approuver le projet d'ordre du jour provisoire, présenté ci-après, de la trente-cinquième session du Conseil des gouverneurs.
2. Le Conseil d'administration est également invité à noter que le Conseil des gouverneurs recevra en même temps que l'ordre du jour provisoire ci-joint le programme des activités prévues à l'occasion de la session en question.

Projet d'ordre du jour provisoire de la trente-cinquième session du Conseil des gouverneurs

1. Ouverture de la session
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Élection du Bureau du Conseil des gouverneurs
4. Déclaration du Président du FIDA
5. Déclarations générales
6. Rapport sur la huitième reconstitution des ressources du FIDA
7. Neuvième reconstitution des ressources du FIDA
8. États financiers consolidés du FIDA pour 2010
9. Budgets administratif et d'investissement du FIDA et budget du Bureau indépendant de l'évaluation du FIDA pour 2012
10. Révision des Principes et critères du FIDA en matière de prêts
11. Révision du Règlement financier du FIDA
12. Rapport sur la dépense extraordinaire pour le programme de départ volontaire du FIDA pour 2011
13. Élection de membres et de membres suppléants au Conseil d'administration
14. Rapport de situation sur la mise en œuvre du système d'allocation fondé sur la performance
15. Rapport de situation relatif au Mécanisme mondial de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification
16. Questions diverses

Annotations

1. Ouverture de la session

La trente-cinquième session du Conseil des gouverneurs se tiendra les mercredi 22 et jeudi 23 février 2012.

2. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour provisoire, préparé par le Président et approuvé par le Conseil d'administration conformément à l'article 6 du Règlement intérieur du Conseil des gouverneurs, figure dans le présent document (GC 35/L.1).

3. Élection du Bureau du Conseil des gouverneurs

Conformément à l'article 12 de son Règlement intérieur, le Conseil des gouverneurs est invité à élire un président et deux vice-présidents qui resteront en fonction pour une durée de deux ans.

4. Déclaration du Président du FIDA

M. Kanayo F. Nwanze fera une déclaration à l'occasion du Conseil des gouverneurs.

5. Déclarations générales

Les Gouverneurs sont invités à faire une déclaration au titre de ce point de l'ordre du jour, et ils sont vivement encouragés à présenter un enregistrement vidéo de leur déclaration ou à préparer des déclarations par groupes correspondant par exemple à une Liste ou à un ensemble géographique de pays.

6. Rapport sur la huitième reconstitution des ressources du FIDA

Le document GC 35/L.2 présentera un rapport de situation sur la huitième reconstitution des ressources du FIDA.

7. Neuvième reconstitution des ressources du FIDA

Le document GC 35/L.3 présentera au Conseil des gouverneurs le rapport final de la Consultation sur la neuvième reconstitution des ressources du FIDA. Le document contiendra également un projet de résolution sur la neuvième reconstitution soumis au Conseil des gouverneurs pour approbation.

8. États financiers consolidés du FIDA pour 2010

Conformément à l'article XII du Règlement financier du FIDA et à la section 9 du Règlement pour la conduite des affaires du Fonds, le Conseil des gouverneurs sera invité à examiner le document GC 35/L.4, qui contient les états financiers consolidés du FIDA pour 2010 et le rapport du Commissaire aux comptes. À sa cent deuxième session, tenue en mai 2011, le Conseil d'administration a examiné lesdits états financiers et recommandé qu'ils soient soumis au Conseil des gouverneurs pour approbation.

9. Budgets administratif et d'investissement du FIDA et budget du Bureau indépendant de l'évaluation du FIDA pour 2012

Les budgets du FIDA et du Bureau indépendant de l'évaluation du FIDA pour 2012, soumis par le Conseil d'administration pour approbation au Conseil des gouverneurs, seront présentés dans le document GC 35/L.5, accompagné d'un projet de résolution.

10. Révision des Principes et critères du FIDA en matière de prêts

Conformément à la résolution 158/XXXIII sur la révision des Principes et critères en matière de prêts, le Conseil d'administration présentera à la trente-cinquième session du Conseil des gouverneurs une version révisée des Principes et critères en matière de prêts tenant compte de tous les faits nouveaux survenus depuis leur dernière révision en 1998 et énonçant de manière concise et claire les principes et critères généraux applicables au financement accordé par le Fonds. Cette version révisée sera présentée dans le document GC 35/L.6.

11. Révision du Règlement financier du FIDA

Le Règlement financier du FIDA, qui a été adopté en 1978 et modifié pour la dernière fois en 2004, doit être révisé afin d'y intégrer les divers éléments nouveaux de la gouvernance financière de l'organisation. Ceux-ci concernent notamment le budget d'investissement, le budget du Bureau indépendant de l'évaluation du FIDA et le rôle du Conseil d'administration pour les questions relatives au placement des ressources du Fonds. Le document GC 35/L.7 présentera au Conseil des gouverneurs les propositions d'amendements telles que recommandées par le Conseil d'administration.

12. Rapport sur la dépense extraordinaire pour le programme de départ volontaire du FIDA pour 2011

En adoptant la résolution 162/XXXIV en février 2011, le Conseil des gouverneurs a approuvé la prorogation, pour 2011, de l'utilisation des crédits alloués au titre de la dépense extraordinaire afin de financer le programme de départ volontaire du FIDA. À la demande du Conseil des gouverneurs, le document GC 35/L.8 présentera un rapport final sur les dépenses engagées au titre du programme de départ volontaire.

13. Élection de membres et de membres suppléants au Conseil d'administration

Le mandat triennal de membres en exercice du Conseil d'administration arrive à son terme à la présente session du Conseil des gouverneurs. En vertu de l'article 40.1 du Règlement intérieur du Conseil des gouverneurs, "le Président diffuse une liste où figure le nombre de membres et de membres suppléants du Conseil d'administration devant être élus ou nommés parmi les Membres du Fonds". Cette liste sera communiquée au Conseil des gouverneurs dans le document GC 35/L.9. L'article 40.2 du Règlement intérieur stipule ce qui suit: "Au cours de la session annuelle, les Gouverneurs se réunissent en séance privée pour procéder à ces élections, conformément aux procédures spécifiées par la partie pertinente de l'Annexe II de l'Accord" (reproduite en pièce jointe au document GC 35/L.9). Cette séance privée pourra être organisée par l'intermédiaire du Bureau du Secrétaire du FIDA.

14. Rapport de situation sur la mise en œuvre du système d'allocation fondé sur la performance

Le neuvième rapport de situation sur la mise en œuvre du système d'allocation fondé sur la performance au FIDA, tel qu'approuvé par le Conseil d'administration en septembre 2003, sera présenté au Conseil des gouverneurs, pour information, dans le document GC 35/L.10.

15. Rapport de situation relatif au Mécanisme mondial de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification

À sa vingt et unième session, le Conseil des gouverneurs du FIDA a approuvé la décision par laquelle le Fonds a été choisi pour accueillir le Mécanisme mondial de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification. Le document GC 35/L.11 rendra compte des opérations du Mécanisme mondial en 2011.

16. Questions diverses

Au titre de ce point de l'ordre du jour, le Conseil des gouverneurs examinera toute autre question non inscrite à l'ordre du jour provisoire qui pourrait être proposée par des membres du Conseil des gouverneurs et/ou par le Secrétariat.